

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 28 septembre 2020**

**Délibération n° 064/2020**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	Présents
51	49

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
21.09.2020

**PRESENTS** : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, GRANGE Pierre, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, **LARREY Christophe (suppléant de CARLES Marie-Françoise)**, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MONTIGNY-CAPEL Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTO Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

**EXCUSES** : BOUSSUGE Sylvie, MOLINIE-PONTTHOREAU Laëtitia

**SECRETARE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine**

**Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale**

La communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne est adhérente au Comité National d'Action Sociale.

Cette adhésion a pour but de mettre en place une politique d'action sociale en direction du personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007 – 209 du 19 février 2007.

Après avoir fait appel aux candidatures,

**le conseil communautaire à l'unanimité,**

**DESIGNE** M. GIRARDI Raymond pour représenter la communauté de communes au CNAS.

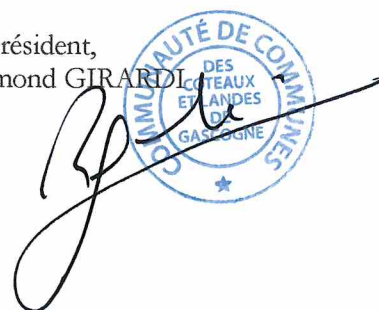
**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 30 septembre 2020

Le Président,  
Raymond GIRARDI



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne' with a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Raymond Girardi'.